

plagiaires

« Il faut leur apprendre à mettre des guillemets »

JEAN-NOËL DARDE ● enseignant-chercheur en sciences de l'information et de la communication

Officiant à l'université Paris VIII, Jean-Noël Darde est aussi l'auteur du blog *Archéologie du copier-coller**, qui s'intéresse au phénomène du plagiat dans les travaux universitaires. **Plagier quand on est collégien ou lycéen, c'est grave ?** JEAN-NOËL DARDE. Il faut d'abord qu'on lui explique ce qu'est plagier. S'il récidive, il y a moins d'excuses. Il est aussi certain que l'on doit réagir avec plus de vigueur face au plagiat d'un universitaire qu'à celui d'un collégien. Pour ce dernier, il est encore temps de lui apprendre à citer ses sources.

Que peuvent faire les professeurs pour endiguer le développement du copier-coller ?

Proposer aux élèves des travaux adaptés. Au lieu de demander directement d'écrire sur un sujet donné, les enseignants peuvent d'abord demander de rechercher et choisir des documents en bibliothèque et sur Internet, les présenter, évaluer leur sérieux, et en souligner les passages intéressants. Ce travail de documentation effectué, alors on peut demander aux lycéens de rédiger un texte. Il faut distinguer la phase de recherches documentaires, et celle de la rédaction proprement dite.

Est-ce qu'il serait utile de mettre en place un cours spécifique de



(LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN.)

documentation pour les élèves ?

Il faut former les élèves à distinguer la qualité des sources — Wikipedia n'est pas la panacée —, leur apprendre à mettre des guillemets.

Que pensez-vous des logiciels anti plagiat expérimentés dans quelques collèges et lycées de l'Hexagone ?

Ce sont d'excellents outils, s'ils sont utilisés avec discernement. Mais les employer sans regard critique, en suivant les prescriptions et argumentaires — très inspirés par des considérations commerciales — de certaines des entreprises qui les diffusent, c'est courir à la catastrophe. Un logiciel ne doit pas remplacer la lecture attentive du professeur.

Un élève plagiaire peut-il passer à travers les mailles de ces logiciels ?

Ils aident à repérer les seuls copier-coller. Seule une lecture attentive permet de repérer les indices de plagiat moins grossiers. Il existe déjà 36 moyens et astuces pour passer à travers les mailles d'un contrôle exercé par ces logiciels. Plusieurs des entreprises qui cherchent à équiper les collèges, lycées et universités proposent même des logiciels antidotes aux élèves et étudiants !

PROPOS RECUEILLIS PAR V. M.D.

* <http://archeologie-copier-coller.com>.

Un logiciel détecteur de copier-coller

C'est une première en France. Sept lycées et trois collèges de l'académie de Bordeaux viennent d'expérimenter, un an durant, le logiciel antiplagiat *Compilatio*, mis au point par des chercheurs français. Comment ça marche ? Les élèves rendent à leur professeur le devoir sous une version numérique (pare-mail, sur la plate-forme propre à l'établissement, par une clé USB...). L'enseignant transfère alors les données dans le logiciel qui donne un pourcentage de similitudes avec les millions de sources de la Toile.

Ils ont l'impression qu'en changeant deux ou trois mots, cela devient leur travail

PHILIPPE GERMAIN, PROFESSEUR DE PHYSIQUE

« Au-delà de 35 %, il y a trop de plagiat, le devoir n'est pas notable », précise Katrine Delage, documentaliste au lycée René-Cassin de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), qui a eu recours au programme, notamment lors des TPE (travaux personnels encadrés) des élèves de 1^{re}.

Ce détecteur de copier-coller a été testé par 26 professeurs. « 75 % d'entre eux ont considéré qu'il était pertinent de l'utiliser », recense Philippe Germain, chargé de mission au Centre académique des technologies de l'informa-

tion et de la communication pour l'enseignement (Catice). Conclusion de l'enquête : recopier des paragraphes entiers sur la Toile est une pratique très courante ! « Au collège, il n'y a eu aucun document sans plagiat. A chaque fois, il y a une part, petite ou grande, de copier-coller. Les jeunes ont l'impression qu'en changeant deux ou trois mots, cela devient leur travail », constate celui qui est aussi professeur de physique-chimie au collège.

Dans les lycées, *Compilatio* semble avoir des vertus dissuasives. Comme ils savent que leur travail va être passé au peigne fin, les élèves font des efforts... L'opération est un succès. Mais pour des « raisons budgétaires », elle n'a pas, pour cette année scolaire 2011-2012, été renouvelée par le Catice et les établissements estiment ne pas avoir les moyens de s'offrir le logiciel.

Le prix de ce piègeur de tricheurs ? « Pour un lycée de 500 élèves, il faut compter entre 800 € et 1 000 €, soit moins de 2 € par élève », calcule Anne Hamel, responsable marketing de *Compilatio*. L'entreprise suédoise *Urkund* se positionne elle aussi sur le marché hexagonal. « 80 % des lycées en Suède sont équipés, assure Jérémie Alliaume, qui représente la marque en France. Le but du logiciel, c'est de faire peur aux élèves en amont pour réussir à influencer leur manière de travailler... »

BEAUTÉ

Attention aux épilateurs flash

Les épilateurs à lampe flash — Intense Pulse Light ou IPL — destinés aux particuliers et qui commencent à inonder les rayons d'électroménager, de la vente à distance et du Net, sont dans la mire des pouvoirs publics. En cause : leur nocivité pour la santé. Elle a été pointée hier par le Laboratoire national d'essais (LNE) de Trappes (Yvelines), rattaché au ministère de l'Industrie. « Ces produits peuvent présenter un risque élevé à cause de leurs rayonnements infrarouges », résume Olivier Enouf, ingénieur en métrologie et rayonnement optique au LNE. « On a établi des dangers possibles de brûlures de la rétine, voire de la comée, quand le système de sécurité est détourné : par exemple si le produit est utilisé avec de la crème ou s'il tombe entre les mains d'un enfant. »

Les cabines UV sont aussi dans le collimateur

Les analyses faites sur les appareils les plus courants, comme le E-One, le Remington, le Depil Pro, le Philips ou le Rio, dont les prix varient de 300 à 1 500 €, sont parlantes. « Sur certains produits, le flash de 0,03 seconde et le rayonnement important de 60 joules par impulsion nécessitent une grande prudence. Il faut porter des lunettes et s'interdire des impulsions coup sur coup et sur une même zone. Dans ce cas, il y a aussi des risques de brûlure de la peau », poursuit l'ingénieur. Malgré le tampon CE, les milliers de produits vendus en France n'infor-

ment pas de façon précise des dangers. La récente loi sur la protection du consommateur vise ainsi à améliorer les notices d'utilisation de ces épilateurs. Le dispositif entend plus largement encadrer tous les soins esthétiques qui ne sont pas pratiqués chez les dermatologues ou les médecins, comme le blanchiment dentaire ou le tatouage. Les cabines UV sont aussi dans le collimateur : selon les travaux du LNE, 20 % de ces cabines sont hors norme et émettent des quantités d'UV supérieures à la normale.

CLAIRE CHANTRY



Les épilateurs flash présentent des dangers possibles de brûlures de la rétine.

(DR.)

EN BREF

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La mission parlementaire sur la sécurité routière a présenté hier matin son rapport à l'Assemblée, soit 39 mesures au total, dont certaines, si elles sont votées, pourraient s'appliquer dès l'an prochain. Parmi les plus concrètes, l'obligation d'avoir un éthylotest à bord de la voiture, ou porter de 6 à 8 le retrait du nombre de points de permis si le taux d'alcoolémie dépasse 0,8 g/l de sang. En revanche, l'abaissement du seuil à 0,2 g/l pour les jeunes conducteurs et l'interdiction du kit main libre sont abandonnés. Enfin les sanctions contre les petits dépassements de vitesse (moins de 10 km/h) sur les voies rapides seraient toujours dressées, mais sans retrait de points.

REQUINS

Une opération de marquage de squales vient d'être lancée sur l'île de la Réunion. Objectif du programme scientifique : mieux connaître et prévenir les agressions de requins. Cinq attaques, dont deux mortelles, ont eu lieu depuis le début de l'année dans les principales plages de la côte ouest. Les balises acoustiques, qui seront placées dans le ventre des requins tigres et bouledogues, enverront des informations qui renseigneront sur leurs lieux de vie et de chasse, et permettront d'établir, comme pour les avalanches, une échelle de risques.

FAMILLE

Contre les dangers potentiels d'Internet, le gouvernement a lancé hier un numéro vert (0800 200 000, disponible de 9 heures à 19 heures en semaine) ainsi qu'un site Web (www.info-familles.netecoute.fr). Ecoute, conseils sur les logiciels de contrôle ou la bonne façon de fermer un compte... Les parents qui sollicitent ce service sauront tout des risques sur la Toile, des mauvaises rencontres aux ventes en ligne ciblant les mineurs, ou aux images violentes.



Un enfant dont la mère sait lire a 50% de chances de survie en plus

Aide et Action accompagne chaque année l'éducation et la formation d'1 million de femmes et de filles dans 51 projets, sur 4 continents.

retrouvez-nous sur : www.aide-et-action.org